

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VALLANS à 20 h 30 sous la présidence de HALGAN Michel, Maire.

Date de la convocation : 06 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

PRESENTS : HALGAN Michel, GIRAUD Jacqueline, BARRE Carol, PELTIER Michel, GEOFFROY Nelly, DAUBET Valérie, CAILLE Olivier, BOUCHET Jacques, SEIGNEURET Frédy, MOREL Michel, BENOIT Colette, KLEPPER Estelle, HERPIN Marie-Line.

EXCUSES :

ABSENTS : GRENON Nathalie

Secrétaire de séance : BARRE Carol

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2018

- TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

- Salle des fêtes – Mise en accessibilité

- Choix de la maîtrise d'œuvre
- Demande de subvention

- Salle de squash

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

- Enfouissement des réseaux

- DECISIONS MODIFICATIVES

- Budget du local commercial

- virement de crédit pour le financement du raccordement à l'assainissement

- Budget principal

- virement de crédit pour le financement du raccordement à

l'assainissement

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● Compte-rendu de la réunion avec le département sur les travaux d'aménagement du bourg

- Plantation d'arbres (hôpital-compensation empreinte carbone)
- Ecole : Compte-rendu de la réunion du groupe de travail nutrition
- Fête du 14 juillet
- Fibre optique

Monsieur le maire informe par ailleurs le Conseil que suite à un rendez-vous en préfecture pour présenter le projet d'aménagement du centre bourg et des entrées de bourg pour l'attribution de la D.E.T.R., les agents chargés du dossier demandent de modifier 2 délibérations.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer à nouveau sur le plan de financement du projet d'aménagement du Centre bourg et sur l'achat de terrain afin de répondre aux exigences de la préfecture.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 14/12/2018

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. Mme Carol BARRE est désignée pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2018 qui leur a été communiquée au préalable.

01-14-12-2018 TRAVAUX ACCESSIBILITE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour faire suite à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) réalisé en 2016 et conformément à la délibération N°01-29-06-2016 fixant le calendrier des travaux, il y a lieu de délibérer sur le choix de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée de suivre les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et notamment la restructuration du bloc sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Arrête son choix sur le cabinet VICTOR ARCHITECTE, sis 120 avenue de Paris à NIORT (79) pour un montant de **6 300 € HT** soit **7 560 € TTC** ;
- Autorise la maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de CAP 79 (aide à la décision) à hauteur de 50% des dépenses éligibles (ESQ, APS, APD) et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	En Euros	RECETTES	En euros
Détails des postes		Détails des Financements	
ESQ Relevé + mise au net + repérage matériaux	1 000 €	Département : PACT- aide à la décision	1 700 €
APS Plans + notice	1 000 €	Autofinancement	5 860 €
APD Autorisation de travaux (plans + notice)	1 400 €		
PRO-DCE Plans+dossier de Permis de Construire	700 €		
ACT	700 €		
DET-OPC	1 500 €		
Total HT	6 300 €		
TVA	1 260 €		
Total TTC	7 560 €		7 560 €

- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2019.

02-14-12-2018 TRAVAUX SALLE DE SQUASH

Comme convenu lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis pour la réfection du mur de la salle de squash.

Il a consulté l'entreprise MARY sise à ECHIRE (79) spécialisée dans ce domaine. Le montant des travaux est évalué à 4 758.72 € HT soit 5 710.46 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal décide de solliciter d'autres devis et de programmer ces travaux sur l'année 2019.

03-14-12-2018 AMENAGEMENT CENTRE BOURG : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'estimatif établi par GEREDIS pour l'effacement des réseaux rue Saint-Louis (tronçon entre la rue de la Vandée et la rue du Temple) :

Réseaux électriques : 73 036 € HT (dont 80 % pris en charge par la SIEDS) reste à charge pour la Commune **14 607 € HT** ;

Réseaux de télécommunications : 4 302 € HT pour le câblage et le matériel financé à 82 % par Orange soit un reste à charge de **360 €** pour la commune.
A ce montant il faut ajouter la partie *Main d'œuvre et génie civil*.

Réseaux d'éclairage public : Le montant des travaux et les aides doivent être précisées par la commune après consultation d'entreprises d'électricité.

Le coût global de l'opération devrait tourner autour de 32 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle la procédure à suivre pour mener à bien cette opération :

Après avoir pris connaissance de l'estimatif, le Conseil est invité à délibérer pour demander au SIEDS d'engager les travaux.

Si l'assemblée délibérante donne son accord le dossier passera devant la Commission Relations aux Collectivités du SIEDS qui se réunit deux fois par an : La prochaine réunion est programmée en juin 2019.

Après avis de la Commission, le SIEDS engagera une étude détaillée à l'issue de laquelle le montant des travaux électriques sera communiqué à la commune.

Les travaux de réseaux d'éclairage public et de télécom seront à préciser par la commune qui restera maître d'ouvrage.

Vu le montant des travaux, vu les délais pour mener à bien chaque étape de l'opération, il semble difficile d'intégrer ce projet à l'opération « Aménagement et sécurisation du bourg ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer en ayant en tête tous ces éléments.

Après délibération, Le Conseil municipal décide de ne pas repousser les travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg.

Par contre il souhaiterait poursuivre cette réflexion sur l'effacement de réseau afin de préparer le terrain pour les années à venir.

04-25-12-2018 AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ET DES ENTREES DE BOURG

La présente délibération annule et remplace la délibération n°05-11-10-2018 en date du 11 octobre 2018 et visée en préfecture le 12 octobre 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal son plan de financement pour le projet d'aménagement du centre bourg et des entrées de bourg :

Lors de la séance du conseil municipal du 12 septembre dernier, l'assemblée a validé le projet d'aménagement du Centre bourg et des entrées de bourg pour un montant estimatif de travaux de 399 896.16 € HT (travaux de sécurité et d'accessibilité + parking église).

L'estimatif sur les travaux d'aménagement du parking a été affiné : 21 890 € HT + montant estimatif des travaux avec les options (grave ciment calcaire et enrobée de couleur dans les entrées) 369 892.16 € HT soit un montant total de travaux à **391 782.16 € HT**.

A cette somme, viennent s'ajouter : Les honoraires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (14 175 € HT), Les honoraires de la maîtrise d'œuvre (estimation : 19 600 HT), ainsi que l'achat de terrain (aménagement d'un parking pour les voitures qui ne pourront plus se garer le long de la rue Saint-Louis- estimatif : 9 500 € HT).

Ce projet sera financé par des subventions (Etat, Département, CAN ...), le recours à l'emprunt et les fonds propres de la collectivité (en fonction des résultats de l'exercice 2018).

L'ensemble des sommes présentées est répartie de la façon suivante :

DEPENSES	En Euros	RECETTES	En euros
Détails des postes		Détails des Financements	
Travaux	391 782,16		
Maîtrise ouvrage	14 175,00	Etat : DETR	174 022.86
Maîtrise d'œuvre	19 600,00	CAN : PACT	36 467,00
Achat de terrain	9 500	Département : CAP 79 Partie Travaux	33 800,00
		Département : Soutien à l'investissement sur RD	60 000,00
		Autofinancement	217 778.73

Total HT	435 057.16		
TVA	87 011.43		
Total TTC	522 068.59		522 068.59

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement du Centre bourg estimé à 435 057.16 € HT ainsi que le plan de financement ci-dessus présenté ;

- mandate le maire pour solliciter les aides suivantes :

- La **D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) - 2019** au **taux de 40 %** du montant HT des travaux auprès des services de l'Etat ;

- La totalité de l'enveloppe attribuée à la commune de VALLANS au titre de la dotation **PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) 2018-2020** auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- **CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité 79) 2016-2020** (dotation **travaux**) auprès du Département.

- une subvention au titre du programme de soutien pour l'investissement sur routes départementales en agglomération ou zones suburbaines au taux de **30 %** du montant des dépenses HT subventionnables auprès du Département ;

- autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'ouvrage pour le « suivi et réalisation » pour un montant de 14 175 € HT avec le cabinet d'études SETIM sise à Niort ;

- arrête son choix pour la maîtrise d'œuvre sur le cabinet SITEA pour un montant de 19 600 € HT ;

- mandate le maire pour négocier l'achat de la parcelle cadastrée AB 96 d'une superficie de 642 m² afin d'aménager un parking pour les riverains de la rue Saint-Louis.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

05-14-12-2018 ACHAT DE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROJET DE LA SECURISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

La présente délibération annule et remplace la délibération n°05-16-11-2018 du 16 novembre 2018 et visée en préfecture le 26 novembre 2018

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des négociations qui ont eu lieu avec Madame ROY Léone pour l'achat de son terrain rue Saint-Louis à VALLANS

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 14/12/2018

dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation du bourg et des entrées de bourg en vue de la création d'un parking pour les riverains qui ne pourront plus se garer dans la rue principale.

Cette dernière accepte de vendre la parcelle sise rue Saint-Louis à VALLANS cadastrée AB 96 d'une contenance de 642 m² à la Commune pour la somme de 8 000 TTC.

A cela il faut ajouter les frais de notaire estimés à 1500 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'achat de la parcelle cadastrée AB 96 d'une contenance de 642 m² ;
- Décide que la Commune prendra en charge les frais de notaire ;
- Vote la Décision modificative suivante afin de financer cette opération :

Virement de crédit

2151-72 (programme aménagement du centre bourg pour info) : - 9 500 €

2111-72 (programme aménagement du centre bourg pour info) : + 9 500 €

06-14-12-2018 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du montant de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (la PFAC) pour les bâtiments communaux qui s'élève à 6073 €.

Cette somme est répartie comme suit :

Mairie : 831.31 €

Salle des fêtes et garderie : 1 356.96 €

Toilettes publiques : 565.37 €

Ecole et Restaurant scolaire : 1 993.03 €

Habitation 6 rue de la vandée : 565.37 €

Ateliers municipaux : 195.06 €

Et propose à l'assemblée de voter la décision modificative suivant afin de liquider cette dépense :

Dépenses de fonctionnement (virement de crédit)

6226 honoraires : - 6073 €

65888 autres charges : + 6073€

07-14-12-2018 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

Les crédits étant insuffisants, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter la décision modificative suivante afin de régler la FPAC de la boulangerie d'un montant de 1130.80 € :

Dépenses de fonctionnement (virement de crédit)

615228 Autres bâtiments : - 1131 €

65888 Autres : + 1131 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Projet d'aménagement et sécurisation du centre bourg et des entrées de bourg :

Monsieur le Maire rend-compte au Conseil municipal de la réunion qui a eu lieu avec les agents du département. Le projet a été validé.

Deux petits aménagements ont été demandés : Mise en place d'un plateau surélevé au carrefour de la rue des Villages et de la rue de la Laiterie ; décalage du quai de transport pour le car (notre maîtrise d'œuvre et le service Transport de la CAN travaillent ensemble sur ce sujet).

Plantations d'arbres :

Monsieur le Maire rend –compte au Conseil de la réunion du 4 décembre 2018 relative à la plantation d'arbres.

Des entreprises, ayant effectué des travaux sur le centre hospitalier, se sont engagées (clauses « développement durables inscrites dans les marchés d'appel d'offres) à calculer et compenser l'impact de leurs émissions carbonees dues à leur activité au sein de l'hôpital.

Elles vont donc être amenées à financer des démarches de compensation carbone.

Dans ce cadre le centre hospitalier a décidé de planter des arbres sur des propriétés publiques et privées sur les communes autour de NIORT qui seraient intéressées.

Cette opération sera pilotée par le Centre National de la Propriété Forestière.

Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir aux endroits sur lesquels ils souhaiteraient planter des arbres. Monsieur Olivier CAILLE propose d'informer les agriculteurs de cette opération.

Fibre optique :

2 armoires de répartition seront installées sur la commune : une au virage de la D118 et D1, l'autre place de la mairie.

En 2019, 140 foyers seront connectés, en 2020 il y en aura 140 de plus. Tous les habitants devraient avoir accès à la fibre fin 2022.

Fête du 14 juillet 2019 :

Le 14 juillet étant un dimanche, le Conseil municipal décide d'organiser les festivités le 13 juillet au soir.

Ecole :

Compte –rendu de la commission nutrition

Madame GIRAUD Jacqueline informe le Conseil que la nouvelle cuisinière prend ses marques et essaie de répondre au mieux aux objectifs qui lui ont été fixés :

- Elle cuisine de plus en plus de produits frais (achat de fruits et de légumes au moins 1 fois par semaine chez Monsieur DIEUMEGARD) ;
- Elle prend des contacts auprès des différentes adresses qui lui ont été communiquées.

Monsieur HALGAN rappelle qu'un PMS (Plan de Maîtrise Sanitaire) sera mis en place en collaboration avec une entreprise compétente dans ce domaine.

Il est envisagé l'achat d'un four mixte pour 2019.

Monsieur SEIGNEURET Frédy a informé la commission qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, un repas végétarien devra être proposé dans les cantines une fois par semaine.

Machine à laver et sèche-linge

Le linge de l'école est dorénavant pris en charge par la femme de ménage. La cantinière utilise également les machines pour les serviettes des enfants et les blouses.

Calendrier des réunions de conseil pour l'année 2019 :

Vendredi 11 janvier à 20 h 30
Vendredi 5 mars à 19 h 00
Vendredi 26 avril à 20 h 30
Vendredi 24 mai à 20 h 30
Jeudi 27 juin à 19 h 00
Vendredi 06 septembre à 20 h 30
Vendredi 11 octobre à 20 h 30
Vendredi 15 novembre à 20 h 30
Vendredi 13 décembre à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.